

LES CHANCEUX ... (2)

MédiaChartres soutien le monde médical



Deuxième volet:

MédiaChartres poursuit son enquête, sur les raisons qui pousse les collectivités locales à la bétonisation (urgente) des Villes.



Il faut repartir en **1981**, avec l'avènement de la loi de décentralisation (dite, **loi Defferre**):

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/38438-les-lois-defferre-premieres-lois-de-decentralisation>

et plus tard, suite à une consultation nationale en **2019**, « **l'évolution** » de [cette] dernière, promulguée le **21/02/2022**

<https://www.vie-publique.fr/loi/279815-loi-3ds-decentralisation-deconcentration-collectivites-locales>

Résumé: L'état offre aux collectivités locales, des compensations pour faire « **passer** » les nouvelles servitudes et manques à gagner Il ferme les yeux sur le développement des **SEMs, SPLs** et **autres entités**, placées sous le contrôle des

communautés de communes où des Mairies, créant ainsi, des « **entorses** » au droit Français (mais, tolérées) ... faute de mieux. Une sorte de contrat « **donnant/donnant** » !

<https://www.societe.com/societe/chartres-developpements-immobiliers-806220091.html>



signer ici !

Il se crée ainsi, en France, de nombreux **conflits d'intérêts**, comme la gestion des « **annexes** » par des conseillers (es) municipaux (les), sans que **PERSONNE** ne s'offusque ... les services de l'État compétents étant « **appelés** » à regarder



ailleurs.

<https://books.openedition.org/putc/724>

À la demande des dirigeants (tes) des satellites des Mairies ou de l'Agglo, il est accordé sans aucune restriction: des occupations d'espaces Public, des permis de démolition et de construire (à soit même), des révisions du PLU (plan local



d'urbanisme) etc ... sans **AUCUN** contrôle !

Et même un **BONUS** au tableau, concernant l'obligation de: »
Transparence de la vie publique et lobbying«

Les obligations déclaratives des élus locaux auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) sont ... allégées (?) <https://www.hatvp.fr/>

Chacun est désormais libre et « **Prophète en sa Ville** ». Il peut conduire la politique qu'il entend ! Même si elle est destructrice, pas « **vraiment légale** » et sujet à questions.

<https://www.bing.com/videos/search?q=loi+de+d%C3%A9centralisation&docid=603507363984842607&mid=652B8E7345BD12B72B7A652B8E7345BD12B72B7A&view=detail&FORM=VIRE>

À ce jour, il n'est toujours pas envisagé par les autorités, de saisir le législateur, afin de mettre de l'ordre et réglementer cette **situation d'exception Franco/Français**.



La justice va t'elle reprendre la main (?)

MédiaChartres prolonge le sujet, avec à venir et en ligne de mire, des exemples concrets.

PROCHAINEMENT

Sylvie Muller